

D/ Aspects dangers LINKY ECCLA FNE

Commençons par le plus simple : les incendies

1/ Quels sont les risques d'incendies avec LINKY ?

Il y a eu, durant l'expérimentation des 300.000 compteurs, 8 incendies reconnus par ERDF. Elle précise que c'est la pose qui a été défectueuse. Il faut espérer que cela ne se reproduira pas car toutes ces poses sont sous-traitées à diverses entreprises et qu'il n'est pas sûr que la formation à ces poses soit bien faites. Cependant, cet aspect doit être relativisé car il y a en France, chaque année, environ 80.000 incendies dus à des systèmes électriques défectueux pour 35 millions d'installations, soit 100 fois plus que ce qui a été constaté avec LINKY. LINKY n'aggraverait pas vraiment les risques d'incendies liés aux installations électriques, lesquels sont déjà importants.

2/ le signal envoyé par LINKY vers le concentrateur peut-il circuler dans le logement ?

Oui, il n'y a pas de filtre ou de blocage qui fait que le signal ne circulerait que dans un sens. Les signaux envoyés vers le concentrateur via le CPL circulent aussi dans le logement. La durée d'envoi de ces signaux est brève, vu qu'il y a très peu d'informations à envoyer : quelques secondes par jour, a priori envoyé en milieu de nuit selon ERDF.

Oui, les signaux circulent dans les câbles électriques du logement. Comme cette circulation est inutile. Il suffirait de mettre des filtres à la sortie du LINKY coté logement pour arrêter les signaux.

3/ Donc il va y avoir des rayonnements supplémentaires dans le logement ?

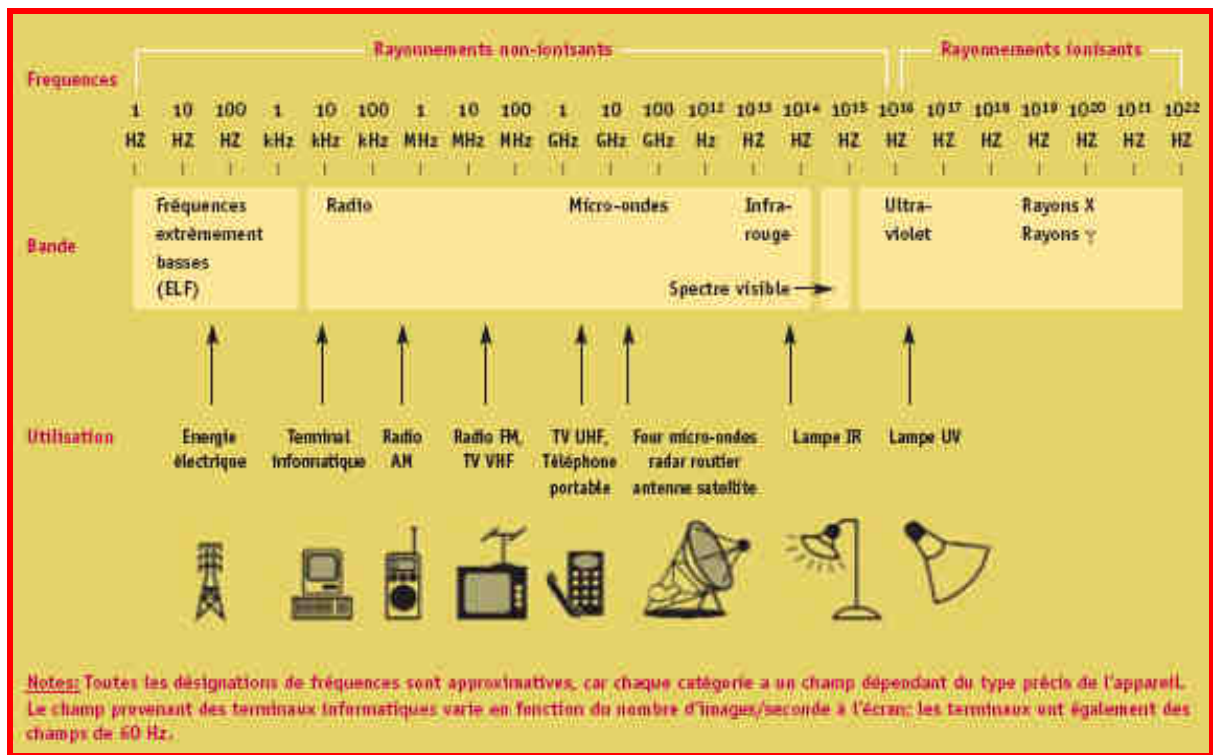
Oui, mais il faut commencer par clarifier plusieurs choses : toute installation électrique génère des champs électromagnétiques, plus couramment des ondes ; donc toute votre installation rayonne tout le temps. Notre environnement est un bain d'ondes. Mais toutes les ondes ne sont pas équivalentes et n'ont pas les mêmes effets. Par exemple, la lumière est une onde, les rayons X aussi et les ondes radio, TV, portables aussi.

Ni le compteur, ni l'installation électrique n'émettent de rayonnements supplémentaires. Ce sont les concentrateurs et réémetteurs qui génèrent une augmentation du smog électromagnétique ambiant. Par contre dans les logements collectifs, les répéteurs peuvent être situés proches des logements, ils regroupent les données pour les envoyer vers les concentrateurs extérieurs par la voie des ondes hyperfréquences de la téléphonie mobile. Ils peuvent donc exposer les habitants vivant à toute proximité.

4/ Qu'est-ce qui caractérise ces rayonnements ?

Avant tout leur fréquence car les effets dépendent en priorité de la fréquence. Ci-dessous un schéma du spectre de l'ensemble des rayonnements électromagnétiques.

Le spectre des rayonnements électromagnétiques



Les fréquences radioélectriques couvrent une gamme de fréquences très considérables (de 10 kHz à 300 GHz, soit 300.000.000 kHz). Elles sont divisées en deux catégories, les radiofréquences de 10 Kilo Hertz à 300 Mega Hertz, utilisées pour les transmissions radio et télévision, puis les hyperfréquences de 300 Méga Hertz à 300 Giga Hertz, entre 800 Mega Hertz et 3000 Mega Hertz utilisées par la téléphonie mobile.

5/ Sont-ils dangereux ?

L'OMS, Organisation Mondiale de la Santé, et le CIRC, Centre international de Recherche sur le Cancer qui travaille sur les risques de cancer, ont classé l'ensemble des fréquences radioélectriques dans la catégorie des agents physiques « possiblement cancérigènes » (en dessous de « probablement cancérigènes»). Le CIRC recommande notamment de faire un usage limité du téléphone portable mais ce sont bien les fréquences de 300 Kilo Hertz à 300 Giga Hertz qui ont été classées dans le groupe 2B des substances potentiellement cancérogènes.

Au-delà de la fréquence, la puissance du signal et sa durée sont aussi des éléments importants. Dans le cas de LINKY, la durée d'émission et la puissance sont très faibles.

La gestion des risques sanitaires recommandent donc d'appliquer le principe de prévention. Au vu des incertitudes et de la confusion régnant actuellement sur la technologie LINKY, l'association demande au pouvoir public de missionner un organisme public, qui a les compétences dans ce domaine et aucun lien avec ERDF, pour mesurer le rayonnement électromagnétique dans une maison « standard » sans LINKY, puis avec LINKY, puis avec LINKY pendant la période où celui-ci émet ses signaux CPL.

6/ Et si vous êtes déjà électrohypersensible ?

On sait trop peu de chose aujourd'hui sur les raisons qui font que certains entre nous sont hypersensibles aux rayonnements. Pour ces personnes, qui évitent sûrement déjà les portables, les micro-ondes et autres wifi, il paraît prudent d'éviter LINKY.